

Image not found or type unknown



# 1 seul candidat pour deux postes de titulaires CSE

Par **crleys**, le **25/06/2020** à **14:52**

Madame, Monsieur, Bonjour,

Dans le cas de l'organisation d'élections du CSE, 1 seul candidat se présente alors que le nombre de salariés demande deux titulaires.

Que se passe-t-il dans ce cas?

Merci et bonne fin de semaine.

Cordialement,

Christian LEYS

Par **P.M.**, le **25/06/2020** à **15:14**

Bonjour,

Votre sujet devrait être en Droit du Travail...

On peut se référer à l'[Arrêt 17-14088 de la Cour de Cassation](#) : selon lequel lorsqu'il y a plusieurs sièges à pourvoir dans un collège composé à la fois d'hommes et de femmes, un(e) candidat(e) ne peut pas se présenter seul(e) sur une liste. Chaque liste doit donc comprendre au moins deux candidats, de sexe différent...

Par **crleys**, le **25/06/2020** à **23:01**

Bonsoir,

Dans le cas présent pas de femmes pouvant être candidates (trois femmes mais faisant partie de la famille de la direction). Aussi, l'Arret 17-14088 concerne une DUP pas un CSE.

Aussi, pas de femme cadre dans l'entreprise mis à part l'épouse du dirigeant.

Cela modifie-t-il votre réponse?

Je comprend quand cas de carence totale sur un des collèges un PV de carence devra être émis sur ce collège; mais en cas de carence partielle sur un des collèges que se passe-t-il? procède-t-on à l'élection?

Merci.

Cordialement,

Christian

Par **P.M.**, le **25/06/2020** à **23:28**

C'est le même principe qui s'applique par la rédaction de l'[art. L2314-30 du Code du Travail...](#)

Les exceptions de candidatures figurent à l'[art. L2314-19](#), je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspecteur du Travail pour exposer le problème...

Par **crleys**, le **25/06/2020** à **23:58**

Bonsoir,

Merci de votre promptitude !

Nous apprécions et suivrons votre conseil.

Cordialement,

Christian